

**Délibération 3.01**

**Débat d'orientation budgétaire 2023**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Monsieur le Président,

Puisque nous sommes ce matin au chapitre des orientations budgétaires définies pour notre collectivité, je pense qu'il faudrait créer les conditions pour aider les équipes des collèges à gagner en sérénité.

Nombre d'entre eux sont frappés par des baisses de moyens, à travers notamment des diminutions de leur dotation horaire globale que ne compensent pas les heures supplémentaires annualisées (HSA) au détriment des heures postes, d'ailleurs ces HSA aggravent souvent la situation.

Cette austérité voulue par le Ministère en particulier pour le second degré, place beaucoup d'établissements sous tension.

Dans ces conditions, si nous pouvions ne pas en rajouter, par exemple en les sortant de cette véritable course à l'échalote que vous leur imposez pour fixer leurs dotations annuelles de fonctionnement, en tentant d'agir sur leurs fonds de roulement, ce serait appréciable et apprécié.

Tout comme le serait sans doute la possibilité pour notre collectivité de gérer directement les fluides et contrats d'énergie des établissements. Ce serait tout de même mieux que d'essayer de couvrir financièrement les surcoûts qu'ils subissent.

Et puisque j'évoque les contributions financières du Département pour assurer le bon fonctionnement des collèges, je me permets d'insister de nouveau sur la nécessité de revoir les critères de calcul de ces DGF.

En levant la punition appliquée sur les fonds de roulement, et en réintégrant le nombre d'élèves boursiers dans le calcul des dotations. Un critère qui existait mais que vous avez supprimé.

Concernant les investissements, le rapport pointe l'engagement cette année des premières opérations retenues dans le cadre du second Plan Ambition Collège 2024-2030, et il affirme que celles de l'actuel plan 2017-2024 sont en cours d'achèvement.

Il nous semble donc utile de demander à ce stade, lors d'un prochain Conseil, que soit présentée l'évaluation de ce premier Plan, parce que je ne suis pas certaine qu'il ait répondu totalement aux objectifs assignés.

Un seul exemple, la reconstruction du collège Jean-Charcot à Oissel.

Malgré ce que la commune et la communauté éducative en avaient dit, le programme retenu et réalisé était sous dimensionné.

Résultat, nous avons certes un collège flambant neuf, mais trop petit au regard des effectifs !

Quant au nouveau Plan qui va s'engager, je souscris évidemment et vous n'en serez pas surpris, aux constats et propositions de Laurent Jacques. La bonne pratique de l'EPS au collège nécessite la même ambition que celle portée aux autres conditions d'enseignement.

Modification, pour atteindre cet objectif, du Plan actuel ou définition d'un nouveau Plan spécifique, peu importe mais il faut rattraper le retard pris.

Dernier sujet que je souhaitais aborder, celui de la réussite éducative.

Le rapport pointe à juste titre le très utile CRED, dispositif de soutien à la réussite éducative, en le qualifiant d'innovant et d'unique. Bel hommage rendu à Sébastien Jumel qui en fut l'initiateur.

Comme quoi, en effet, le Département peut, quand il le veut, sortir des sentiers battus en faisant preuve d'audace dans la création de politiques publiques bien adaptées aux besoins.

Le rapport affiche la nécessité de le réformer afin qu'il puisse être utilisé dans toute son enveloppe. Ne trouvez-vous pas ce mot est un peu fort ?

Adapter son organisation, mieux le faire connaître, assurer un meilleur suivi oui sans doute, mais de là à vouloir le réformer, comme vous y allez...

Mais, je vous l'accorde, c'est peut-être chez nous un excès de prudence au regard de la manière dont vous concevez et soutenez habituellement la notion même de réforme...

De notre point de vue, on ne réforme pas quelque chose qui fonctionne bien si vous voyez ce que je veux dire. Tel est le cas du CRED et de ce qu'en dit le rapport...